Lancement du Code marocain de bonnes pratiques de gouvernance des entreprises et établissements publics

Actualité Maroc

Posté par: Administrateur

Publié le : 23-03-2012 20:02:58

La mise en oeuvre des dispositions de la Constitution et du programme gouvernemental en matière de bonne gouvernance vient d'être confortée par le lancement officiel du Code marocain de bonnes pratiques de gouvernance des entreprises et établissements publics.

Le nouveau dispositif de bonne gouvernance des entreprises publiques, présenté, mercredi à Rabat lors d'une journée consacrée au lancement du Code, par le ministre de l'Economie et des Finances, Nizar Baraka, et le ministre délégué chargé des Affaires générales et de la Gouvernance, Mohamed Najib Boulif, intervient en application du principe institué par la Constitution mettant en corrélation la responsabilité et la reddition des comptes et conformément au programme du Gouvernement prévoyant de franchir un nouveau palier de la bonne gouvernance des Etablissements et Entreprises Publics et de renforcer leur rôle dans le processus de développement économique et social du pays.

L'objectif du lancement du Code consiste à assurer une gestion responsable et transparente des établissements et entreprises publics à même de garantir la fiabilité, l'intégrité et l'efficacité des actions de ces entités, en assurant l'obligation de rendre compte, outre la transparence du processus décisionnel en vue de répondre aux attentes et aux aspirations des parties prenantes, indiquent les deux ministères.

Il permettra, par ailleurs, d'améliorer la performance, la viabilité et l'efficience de l'action du secteur des Etablissements et Entreprises Publics en consolidant sa contribution au développement d'un tissu économique compétitif, à travers le renforcement du climat de confiance avec les parties prenantes, l'ancrage de la culture de reddition des comptes et la promotion des valeurs de transparence, d'information et de communication.

La mise en oeuvre du code, précisent ses initiateurs, s'effectuera à travers une forte implication des organes de gouvernance des entreprises et établissements publics, des ministères de tutelle et des parties prenantes. Ainsi, ajoutent-ils, des actions de vulgarisation, de sensibilisation et de formation aux niveaux national et local seront conduites en vue d'une meilleure implémentation dudit Code.

A cet effet, le chef du gouvernement a adressé, mardi dernier, une circulaire aux membres du gouvernement ainsi qu'aux responsables des entreprises et établissements publics et aux organes de gouvernance de ces organismes, les invitant à veiller à généraliser et à mettre en Âoeuvre le contenu de ce Code et à mettre en place des plans d'amélioration de leur gouvernance et à en assurer le suivi de l'implémentation.

Ce premier code du genre pour les entreprises publiques vient renforcer le dispositif des valeurs et principes consacrés par le code marocain des bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise, celui de gouvernance spécifiques aux petites et moyennes entreprises (PME) et le code de bonnes pratiques de gouvernance des établissements de crédit élaborés dans le cadre de la commission

nationale gouvernance d'entreprise, pilotée conjointement par le ministère des Affaires générales et de la gouvernance et la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et réunissant l'ensemble des parties publiques et privées concernées.

Elaboré par un groupe de travail émanant de la commission nationale gouvernance d'entreprise, ce Code a été piloté par le ministère de l'Economie et des Finances en impliquant de nombreux acteurs institutionnels et du secteur des établissements et entreprises publics.

MAPF